



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale est une micro entreprise spécialisée dans les métiers de la santé, de la petite enfance, de la puériculture et de l'accompagnement à la parentalité. Son siège social est situé 148 avenue de la Boétie, 33320 Le Taillan-Médoc. Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale conçoit, élabore et dispense des accompagnements et ateliers collectifs sur le territoire de Bordeaux Métropole et en vio sur tout le territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner :

Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale : Micro-entreprise représentée par Soizic DONOLATO

Client : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale

CGV : Conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Accompagnements et ateliers collectifs

Tout rendez-vous non décommandé 48H à l'avance est considéré comme dû et devra être acquitté dans sa totalité.

Pour toute demande de devis ou pour un accompagnement sur-mesure, merci de me contacter via la page [contact](#) du site.

Déplacements à domicile

Les déplacements pour les prestations à domicile donnent lieu à une indemnisation des frais kilométriques : au delà de 15km autour du Taillan-Médoc : 0,30cts par kilomètre.

Coût des ateliers et bon cadeau : règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et HT, car Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale n'est pas soumise à la TVA de par son statut d'Auto entrepreneur. Le règlement du prix des ateliers est à régler au plus tard à la fin de l'accompagnement ou atelier.

Le règlement du prix du bon cadeau est à régler au moment de la réservation sur le site internet ou à réception de la facture si commande en directe.

Le règlement du prix est à effectuer par carte bancaire, chèque ou virement à Soizic DONOLATO.

Aucun remboursement n'est possible pour ces prestations.

Les forfaits d'accompagnements

Le paiement des prestations "forfaits" peut être réglé en plusieurs fois si nécessaire par carte bancaire, chèque ou virement.

Pour les prestations "forfaits": aucun remboursement, partiel ou total, sur les prestations prévues et déjà réglées ne sera effectué en cas d'arrêt de l'accompagnement hors justificatif médical.

En cas de prestation "forfait", l'accompagnement se formalisera par la signature d'un contrat d'engagement spécifiant le forfait choisi et les modalités.

En cas d'issue imprévisible de la grossesse (fausse couche, IMG, pathologie, deuil...), même si l'accompagnement périnatal garde toute son importance, je m'engage à ce que nous trouvions une entente mutuelle pour les prestations prévues et déjà réglées.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions lors des ateliers collectifs, l'effectif de chaque atelier est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque atelier, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'un atelier, Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale se réserve la possibilité d'ajourner l'atelier collectif au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations, Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients.

Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident, les grèves ou conflits sociaux externes à Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale pour assurer les accompagnements et ateliers constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord de Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Confidentialité et communication

Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au

cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription. Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les accompagnements et ateliers, les informations transmises par le Client. Cependant, le Client accepte d'être cité par Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale comme client de ses accompagnements et ateliers. A cet effet, le Client autorise Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Litiges

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Soizic Donolato – Accompagnante périnatale et parentale à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents pour régler le litige.